



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 9184

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la volonté affichée par le Gouvernement de passer de 5 000 à 2 500 morts sur les routes françaises d'ici à 2012. Il souhaite que lui soient détaillées les mesures gouvernementales qui vont permettre d'atteindre cet objectif.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière a connu des résultats exceptionnels sur la période 2002-2007 (réduction de 43 % du nombre de personnes tuées, 10 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités) et le déploiement des radars automatiques, qui a permis un meilleur respect des limitations de vitesse, a largement contribué aux progrès réalisés. Le Gouvernement entend poursuivre le combat contre l'insécurité routière au cours des prochaines années et le Président de la République fixera des objectifs ambitieux. À l'instar de la « vision 0 » en Suède, l'adhésion des Français sera recherchée sur une « mise en tension » de toute la société dans la recherche de la réduction du nombre d'accidents, du nombre de personnes tuées et du nombre de blessés, en agissant sur tous les leviers : comportement (éducation routière, prévention, contrôle et sanction), véhicule, infrastructure. Dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route, les pouvoirs publics s'engagent à agir, notamment en renforçant les contrôles routiers avec interception des conducteurs pour les inciter à mieux respecter les règles du code de la route. Par ailleurs, le prochain comité interministériel de la sécurité routière prendra des mesures opérationnelles sur les chantiers prioritaires suivants : le respect des limitations de vitesse (en 2006, 20 % des vies auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse), avec la poursuite du déploiement du contrôle-sanction automatisé ; la lutte contre l'alcool au volant, premier facteur d'accident mortel (en 2006, 26,2 % des vies auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté l'alcoolémie maximale légale de 0,5 g par litre de sang), mais aussi contre l'usage des stupéfiants et la conduite sous l'effet de médicaments contre-indiqués ; la sécurité des jeunes conducteurs (en 2006, les moins de vingt-cinq ans représentaient 30 % des tués sur les routes françaises, contre 21 % en moyenne en Europe), avec en particulier, la refonte du système de formation à la conduite et de l'organisation du permis de conduire ; la sécurité des deux-roues (en 2006, les deux-roues motorisés représentaient 1 % du trafic mais 16 % des victimes). Au-delà des décisions du Gouvernement, l'ensemble des acteurs de la société civile doivent se mobiliser. Ainsi, au printemps 2008, la deuxième édition des trophées « Entreprise et sécurité routière » valorisera l'engagement des employeurs privés et publics dans la lutte contre le risque routier professionnel (55 % des accidents mortels du travail sont des accidents de la route).

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9184

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6642

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8229